

1°) Approbation de l'adjudication du 19 Février 1969 relative aux travaux d'aménagement du Chemin LORY les HAUTS - Adjudicataire: Entreprise OULIA-FORT - Montant: 10.858.450 Frs CFA.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'adjudication du 19 Février dernier, relative aux travaux d'aménagement du Chemin LORY les HAUTS.

L'Entreprise OULIA-FORT ayant fait la meilleure offre a été déclarée adjudicataire pour un montant de 10.858.450 Frs CFA.

L'aménagement de ce chemin constitue la troisième tranche des travaux à réaliser sur l'emprunt de 59.100.000 Frs CFA que la Commune contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - Je demande, lorsqu'il s'agit de réfection de chaussée que le travail soit fait consciencieusement car trop de rues sont en ce moment esquinées et les usagers manifestent leur mécontentement.

LE MAIRE. - Des observations écrites ont été faites et la chose a été signalée aux Ponts et Chaussées.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.